

Arrêté ministériel n° 2020-891 du 18 décembre 2020 approuvant la dissolution de la Chambre Syndicale des Experts de Monaco

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 décembre 2020
Publication	Journal de Monaco du 25 décembre 2020 ^[1 p.3]
Thématique	Relations collectives du travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2020/12-18-2020-891@2020.12.26>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 403 du 28 novembre 1944 autorisant la création de syndicats patronaux, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.951 du 29 décembre 1944 portant réglementation de la formation et du fonctionnement des syndicats, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 79-336 du 13 juillet 1979 portant approbation des statuts de la Chambre Syndicale Professionnelle des Experts de Monaco, modifié ;

Article 1er

La dissolution de la Chambre Syndicale Professionnelle des Experts de Monaco telle que décidée par la totalité des membres dudit syndicat et telle qu'elle a été déposée à la Direction du Travail est approuvée.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 décembre 2020

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2020/Journal-8518>